

I - ECHANGES ARTISTIQUES

DECLARATION LIMINAIRE

La partie canadienne fait part de son souhait de voir se resserrer la coopération avec la France dans les domaines du théâtre, de la musique, de la danse et de l'art vidéo, insistant notamment sur la collaboration conjointe entre les deux pays dans des opérations axées davantage sur la création contemporaine.

Faisant sienné cette déclaration d'intention, la partie française invite M. Robert ABIRACHED, directeur du Théâtre et des Spectacles au Ministère de la Culture, à présenter le projet du "Théâtre International de la langue française".

Il s'agit de créer et de susciter la création d'oeuvres contemporaines de langue française. Les pays fondateurs seraient la France, le Canada, la Belgique et la Suisse.

Les institutions doivent être souples : membres associés, théâtres associés, élaboration de projets originaux.

Cette entreprise entraînera la collaboration des artistes des divers pays concernés et assurera la diffusion de ces créations dans la communauté linguistique française, en leur garantissant des débouchés.

Du côté français 2 millions de francs seront consacrés à ce projet en 1985. La communauté française de la Wallonie Bruxelles a fait déjà connaître son accord de principe. M. Gabriel Garran est chargé de la conduite de ce projet.

La partie canadienne exprime son vif intérêt pour ce projet et se déclare disposée à recevoir M. ABIRACHED en novembre, pour examiner en détail avec lui les conditions d'une éventuelle participation canadienne.

M. ABIRACHED séjournera au Canada avant la fin novembre 1984.

W

R₂